



39h semaine, mais max 20 rtt/an ??

Par **bigberto**, le **05/09/2010** à **20:30**

Bonjour,

Je travaille dans une association. Nous travaillons 39h par semaine, ce qui fait que tous les 10 jours nous avons le droit à un rtt.

Sur l'année en enlevant les congés payés ça nous fait 20 rtt (si nous ne sommes pas malade ou absent).

Le problème c'est que j'ai démarré en décembre dernier, du coup je n'ai que très peu de congés payés.

J'arrive prochainement à mon 20ème rtt, mais mon employeur me signifie qu'on ne peut pas dépasser 20 rtt par an dans notre accord d'entreprise.

Du coup je vais travailler 39h chaque semaine au lieu de 35h sans récupération.

Est ce normal ? Sur quel texte m'appuyer ?

Merci à tous de votre aide...